



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONCLUSION D'UN BAIL COMMERCIAL SIS 25 RUE DES LAITIÈRES **DÉCISION N° DM-25-243**
EN DATE DU 11 JUILLET 2025

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de commerce ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté de délégation de fonctions n° A-22-177 du 19 avril 2022 consenti à M. Eric BENSOUSSAN, Maire-adjoint,

CONSIDÉRANT que les parties se sont rapprochées afin de vue de conclure un bail commercial portant sur les locaux dont la Ville est propriétaire sis 25 rue des Laitières, pour l'exploitation d'un salon d'esthétique,

CONSIDÉRANT qu'un accord a été trouvé sur les conditions du bail ;

D É C I D E

DE SIGNER un bail commercial avec la société La Muse représentée par sa gérante Mme Vita RAIEVSKA, dont le siège est situé 12 rue Grandville 94160 SAINT-MANDE, en vue d'exploiter une activité de salon d'esthétique dans les locaux sis 25 rue des Laitières à VINCENNES.

DE PRÉCISER que ce bail est régi par les dispositions du code de commerce et prévoit un loyer annuel de 7500 € (sept mille cinq cents euros) hors charges et taxes et est indexable.

DE PRÉCISER qu'une franchise de loyer de quatre mois est prévue en contrepartie des travaux réalisés par le preneur.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250711-lmc1H13341H1-AR
Date de réception en Préfecture : 11/07/2025
Date de Publication : 11/07/2025